

DELIBERATION N° CA 05072016-38


LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE DU 5 JUILLET 2016

- Vu le Code de l'Education, notamment l'article L 711-8,
- Vu les articles L 711-7, L 712-2, L 712-3, L 954-1, L 954-2, L 712-8, L 719-14, L712-10, L 713-1, L 714-2 et L 719-12/13,
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance, conformément au règlement intérieur de l'université,
- Considérant que 32 membres étaient présents ou représentés sur les 32 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,
  
- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
  - 32 voix favorables
  - ... voix défavorables
  - ... membres ne prennent pas part au vote
  - ... abstentions

Le Conseil d'Administration décide d'adopter le renouvellement de la convention de partenariat entre l'Université Toulouse 1 Capitole (IAE) et le Centre Régional de Formation et de Perfectionnement aux Fonctions de Direction (CRFPFD) relative :

- au Master 1 et 2 de Gestion des entreprises sociales et de santé pour l'IAE de Toulouse
- au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'Unité d'intervention sociale, niveau II, et au certificat d'aptitude aux fonctions de Directeur d'établissement ou de service de l'intervention sociale, niveau I, pour le CRFPFD.

Toulouse, le 12 juillet 2016  
La Présidente de l'université,



*Corinne MASCALA*

Corinne MASCALA